

Hauts-de-France, Somme
Villers-Bretonneux
rue d'Eure-et-Loir, ancienne impasse de l'Ecole

Anciennes écoles primaires de Villers-Bretonneux (détruit)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80002995
Date de l'enquête initiale : 2020
Date(s) de rédaction : 2020
Cadre de l'étude : inventaire préliminaire Val de Somme
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : école primaire
Parties constituantes non étudiées : jardin potager, logement

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1827, F, 818, 819

Historique

Les sources conservées aux archives départementales documentent l'histoire des anciennes écoles primaires de Villers-Bretonneux. L'état des sections indique que la commune est propriétaire d'une maison (F 818, 819), située dans l'impasse ouverte depuis la rue Neuve (actuelle rue de la République). L'édifice comprend une dépendance sur la rue, un logis entre cour et jardin.

Dans la série O : la maison d'école fait l'objet d'une restauration en 1833. Une nouvelle construction (école de garçons) est décidée par le conseil municipal en 1837 mais en 1839 le comité d'Instruction publique de l'arrondissement d'Amiens s'y oppose, au motif que l'école projetée est trop petite pour la commune. Le Conseil municipal, dans sa séance du 2 janvier 1842, vote l'acquisition d'une maison pour y installer une école de filles. Il s'agit d'un bâtiment à usage de maison de 12 m de long sur 6 m de large, couvert de tuiles panes, avec un étage en cours de construction. Il est proposé de ne pas construire l'étage et de conserver le rez-de-chaussée pour l'approprier au besoin de la commune (Dauphin menuisier). Le bâtiment se composerait alors d'une pièce de 7.66 m de long sur 6 m de large, qui servirait de classe pour les filles, d'un corridor d'un mètre de large puis d'une pièce de 3 m de large coupée en deux pour faire une cuisine et une chambre à coucher pour le logement de l'institutrice. Le maire fait valoir que "cette maison est avantageusement placée au centre du village et près de l'église et pour l'avenir, il serait facile, s'il y a nécessité, de construire une autre maison sur le jardin pour le logement d'une vicairie". Il expose également que "l'ancienne école de filles servirait de maison commune et dans la cuisine on ferait un cabinet pour y déposer les archives". L'acquisition maison à Jean-Baptiste Caron est autorisée en 1844. Le rapport d'inspection du 20 décembre 1847 décrit l'école de garçons : "l'école comprend deux classes, l'une de 9 m sur 6 m, d'une capacité de 70 élèves, une autre de 20 à 22 m2 où sont entassés plus de 80 élèves, de plus il y a un couloir, une cuisine de 2.60 m en hauteur, et un cabinet d'une superficie à peine suffisante pour deux lits. Ces deux dernières pièces s'appellent la maison de l'instituteur. Le logement est loin de répondre au vœu de la loi qui exige de la commune qu'elle fournisse à l'instituteur un logement convenable. Une chose plus déplorable est la salle qui reçoit les 80 ou 90 élèves, que les dimensions de la grande classe ne permettent pas d'y admettre". L'instituteur avait demandé l'agrandissement de la classe construite en 1832, "M. Choquet [l'instituteur] a fait construire sur un terrain qui lui appartient une salle longue de 14.45 m sur 6 m de large et 3.5 m de hauteur, divisée en deux parties et pouvant contenir cent-cinquante élèves ; elle ne reçoit à la vérité, la lumière et l'air que par un côté des façades ; mais la ventilation peut y être favorisée par les ouvertures au plancher ou ventouses ; le comité local, dont je partage l'avis, reconnaît la convenance de cette classe sous réserve de quelques précautions, comme un lavage à la chaux". L'inspecteur soutient la demande d'indemnisation de l'instituteur.

Lors de la séance du conseil municipal du 12 juin 1853, le maire propose la construction d'une nouvelle école de garçons, en raison de l'insuffisance de l'école existante qui accueille 120 à 130 enfants et du logement de l'instituteur (cf. annexe). Le projet comprend la construction d'une école et l'appropriation d'un logement pour l'instituteur, par Gabriel Colmaire (menuisier) et Benjamin Pruvost (maçon). La classe (13.78 m de long sur 8 m de large dans oeuvre, hauteur sous plafond de 3.3 m, 10 fenêtres placées à 1.33 du sol, 2m de haut sur 1.15 de large) doit présenter une superficie de 110 m² pour accueillir 170 enfants. Construit en briques et couvert d'ardoises, l'édifice compte deux portes d'entrée et une de sortie sur le jardin. L'école sera divisée en deux classes séparées par une cloison en planches d'1.60 m de haut, afin que l'instituteur puisse surveiller les deux classes. Le grenier éclairé par 8 châssis à tabatière en zinc et vitrées pourra former un très beau dortoir. Une cour spacieuse servira de préau aux enfants pendant les récréations. L'école existante (9m de long sur 5.33 de large et 3m de hauteur sous plafond) sera disposée pour servir de logement à l'instituteur et comprendra quatre pièces distribuées par un corridor (cuisine, (salle-à-manger et deux chambres à coucher). On conservera de la vieille maison, la chambre à coucher qui servira de bûcher et couvrira la cave au dessous. On construira à côté de ce bâtiment les lieux d'aisance qui seront ainsi placés de manière à ce que l'instituteur puisse les surveiller de sa classe. La délibération du 3 novembre 1853 précise que la plus grande des deux classes est destinée aux élèves les plus âgés et les plus avancés, sous la direction du maître, l'autre étant réservée aux plus jeunes sous la direction de l'instituteur adjoint. Il est également précisé la nécessité d'un éclairage sur deux côtés des classes, d'une porte tambour au bas de la classe, enfin d'augmenter la hauteur de la cloison entre les deux classes pour limiter les problèmes de bruit. Le logement comprend cuisine, salle, 2 cabinets de 5m². Il est également fait mention de la création d'une salle d'asile en 1852.

La notice instituteur (1878) indique que l'école communale de garçons est construite en 1854 sur les plans et devis de l'entrepreneur Gabriel Colmaire de Villers-Bretonneux. Les travaux comprennent l'appropriation de l'ancienne classe construite en 1837 et du logement. L'école de filles, qui occupe une propriété privée, consiste en un petit bâtiment en rez-de-chaussée dans lequel sont aménagées deux classes (classe préparatoire et classe élémentaire). En 1874 la commune décide l'acquisition d'un terrain pour l'agrandissement de l'école, qui sera finalement reconstruite à un autre emplacement. La nouvelle **école de garçons** est construite rue du Pressoir (actuelle rue Victoria). La nouvelle **école de filles** est construite à l'angle de la rue Arsène-Obry et de la rue Victor-Hugo.

Période(s) principale(s) : 1er quart 19e siècle, 2e quart 19e siècle, 3e quart 19e siècle

Dates : 1833 (daté par source), 1837 (daté par source), 1854 (daté par source)

Description

Éléments descriptifs

Typologies et état de conservation

Typologies : appropriation (2e quart 19e siècle)

État de conservation : détruit

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Somme. Série O ; 99O 3733. **Villers-Bretonneux. Administration communale (avant 1869).**

Documents figurés

- **Commune de Villers-Bretonneux. Plan de l'école de garçons et de l'école de filles**, 1878 (AD Somme ; 99T3807/799).
- **Eglise de Villers-Bretonneux.** Carte postale, fin 19e siècle (coll. part. Drillancourt).

Liens web

- Ecoles communales : <http://archives.somme.fr/ark:/58483/a01135392700091vAQ2>

Annexe 1

Extrait de la délibération du Conseil municipal du 2 janvier 1842 (AD Somme ; 99O 3733)

Extrait de la délibération du Conseil municipal du 2 janvier 1842 (AD Somme ; 99O 3733)

"Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école des filles est trop peu spacieuse, l'accroissement considérable de la population augmente le nombre des jeunes personnes qui fréquentent l'école communale des filles, cette école est peu aérée, basse, mal éclairée, humide et malsaine, les enfants sont serrés, respirant un air insalubre, le logement de l'institutrice est aussi insuffisant puisqu'il ne se compose que d'une seule pièce, il est bien nécessaire d'agrandir l'école des filles et de donner à l'institutrice un logement plus grand et plus confortable.

Il n'y a pas non plus de maison commune, les séances du conseil municipal se tiennent dans l'école des filles, la célébration des mariages a lieu dans cette salle, le contrôleur des contributions directes dans ses tournées pour recevoir les mutations et le vérificateur des poids et mesures sont également obligés pour leurs opérations de s'emparer de cette école. Il en est de même pour les rondes de nuit, pour les élections municipales et celles de la garde nationale et autres services communaux. Il est donc facile de comprendre que l'instruction des filles est très souvent dérangée, les enfants déplacés et privés de leçon et l'institutrice troublée dans l'exercice de ses fonctions. Les archives de la commune sont déposées chez le greffier sous des toits couverts en chaume, il est indispensable de les mettre dans un endroit qui présente plus de sécurité et qui les préserve contre les incendies".

Annexe 2

Rapport sur la maison d'école de Villers-Bretonneux. 20 décembre 1847 (AD Somme ; 99O 3337)

Rapport sur la maison d'école de Villers-Bretonneux. 20 décembre 1847 (AD Somme ; 99O 3337)

"La maison d'école de Villers-Bretonneux se compose de deux parties dont l'une renferme un classe longue de 9 mètres environ sur 6 de large et pouvant contenir 70 élèves ; l'autre contient une petite salle de 20 à 22 mètres carrés où sont entassés plus de quatre-vingts élèves ; et de plus il y a un couloir ; une cuisine de 2 m60 en hauteur et un cabinet d'une superficie à peine suffisante pour deux lits ; ces deux dernières pièces s'appellent la maison de l'instituteur. Ce logement est loin de répondre au vœu de la loi qui exige de la commune qu'elle fournisse à l'instituteur un logement convenable. Une chose plus déplorable est la salle qui reçoit les 80 ou 90 élèves que les dimensions de la grande classe ne permettent pas d'y admettre. En vain l'instituteur communal a-t-il réclamé de l'autorité municipale l'agrandissement de la classe bâtie en 1832 lorsque la commune qui compte aujourd'hui 3125 habitants n'en contenait qu'un peu plus de 2000 ; en vain le comité local, dans un rapport précis et motivé a-t-il appuyé la demande de l'instituteur ; le conseil municipal a déclaré m'a-t-on dit qu'il n'avait rien à accorder à M. Choquet, instituteur communal. Permettez-vous Monsieur le Préfet que ce soit là le dernier mot de l'affaire ?

M. Choquet a fait construire sur un terrain qui lui appartient une salle longue de 14 m45 sur 6 mètres de large et 3,50 de h ; divisée en deux parties et pouvant contenir cent-cinquante élèves ; elle ne reçoit à la vérité la lumière et l'air que par un côté des façades ; mais la ventilation peut y être favorisée par des ouvertures au plancher ou ventouses ; le comité local dont je partage l'avis, reconnaît la convenance de cette classe, sous la réserve néanmoins de quelques précautions comme un lavage à la chaux.

M. Choquet en compensation des énormes sacrifices que son zèle lui a commandés ne demande qu'une indemnité annuelle de 100 francs.

Cette somme est inférieure aux intérêts de la somme qu'on dépenserait pour la construction d'une classe ; mais le conseil municipal n'a rien à accorder à l'instituteur public.

Une pareille solution est contraire aux termes et à l'esprit de la loi.

J'émet l'avis qu'il soit passé outre à la résolution du Conseil municipal et qu'une somme de cent francs soit portée d'office au budget de Villers-Bretonneux pour location de bâtiment à usage d'école".

Annexe 3

Extrait de la délibération du Conseil municipal du 12 juin 1853 (AD Somme ; 99O3733).

Extrait de la délibération du Conseil municipal du 12 juin 1853 (AD Somme ; 99O3733).

"Le maire [...] expose que l'école de garçons est insuffisante pour 120 ou 130 enfants qui la fréquentent ; que la classe du sous-maître est basse, mal éclairée, mal aérée ; qu'elle n'a que cinq mètres de long sur quatre mètres de large, qu'elle contient en moyenne soixante enfants.

Le logement de l'instituteur n'est pas dans les meilleurs conditions : il y a une cuisine de 5m de long sur 5 m de large, une chambre à coucher de même longueur sur 2 m seulement de largeur pour une famille composée de six personnes.

[...] Monsieur le Maire a fait dresser le plan et la devis pour la construction d'une école et l'appropriation d'un logement pour l'instituteur par Gabriel Colmaire, menuisier, et Benjamin Pruvost, maçon, [...] à Villers-Bretonneux.

D'après ce plan, l'école aura 13.78 m de longueur, 8 m de largeur en dedans de l'oeuvre, elle comportera 110 m² et pourra recevoir au moins 170 enfants.

Elle sera construite en maçonnerie de briques et couverte en ardoises ; elle sera éclairée par dix croisée, elle aura deux portes d'entrée et une de sortie sur le jardin, son élévation du sol au plafond sera de 3.3 m³, les fenêtres seront placées à 1.33 du sol et elles auront 2m de haut sur 1.15 de large.

Cette école sera divisée en deux parties dont l'une servira de classe à l'instituteur et l'autre à l'instituteur adjoint. Ces deux pièces seront séparées par une cloison en planches n'ayant qu'1.60 m de haut, afin que l'instituteur puisse surveiller les deux classes.

Le grenier de cette école sera éclairé par 8 châssis à tabatière en zinc et vitrées. On y pourra faire un très beau dortoir dans les conditions indiquées au règlement des écoles adopté par le conseil académique de la Somme.

Elle sera placée dans le jardin, éloignée des habitations voisines, afin d'être à l'abri de l'incendie et de laisser une cour spacieuse qui servira de préau aux enfants pendant les récréations.

L'école d'aujourd'hui sera disposée pour servir de logement à l'instituteur. Elle a 9m de long sur 5.33 de large et 3m de hauteur sous plafond. Elle sera divisée en quatre parties, la 1ère sur le corridor servira de cuisine, la seconde de salle-à-manger et la troisième formera deux chambres à coucher.

On conservera de la vieille maison, la chambre à coucher qui servira de bûcher et couvrira la cave au dessous. On construira à côté de ce bâtiment les lieux d'aisance qui seront ainsi placés de manière à ce que l'instituteur puisse les surveiller de sa classe. [...]"

Annexe 4

Les établissements d'enseignement à Villers-Bretonneux

Les établissements d'enseignement à Villers-Bretonneux

D'après Hareux (2007, tome 2 p. 216), une école de garçons est attestée à Villers-Bretonneux en 1733. En 1746, une maison est acquise (financement Marguerite Outrequin et paroisse) pour loger l'institutrice Marie Lavallard. La maison, située rue de l'Eglise, appartient à Firmin Gaffet, le jardin donne sur le bois du château.

Les archives de l'Inspection académique indiquent que Pierre Sulpice Ligny est autorisé à recevoir des pensionnaires dans la pension ouverte à Villers-Bretonneux, en 1834 (AD 80 ; II. T. 385 et II T. 436). Dans les recensements de 1846 et 1851, Pierre Sulpice Ligny, rentier, habite rue de l'Eglise¹.

Marie-Catherine-Thérèse Hordé est autorisée à tenir une école de filles, en 1839. L'école est ouverte rue de l'Eglise² et accueille 12 pensionnaires en 1846 (recensement de population). Démissionnaire en 1849, elle est remplacée comme institutrice communale par la sœur Marie-Eudoxie BEZES, de Saint-Joseph de Cluny (II. T. 437 et 438), qui appartient à la communauté de Mme de Chantal, installée rue d'Amiens.

La **pension** de la sœur Chantal est autorisée par le ministre à recevoir des pensionnaires, en 1843. L'établissement pourrait avoir été installé dans une maison construite en 1842 pour Jean-François Leméré, curé de Villers-Bretonneux, complétée d'une chapelle appartenant à Moirez-Dubosc et livrée au culte en 1878 (AD Somme ; 3P799/3). Les recensements de population indiquent que les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, sont installées rue d'Amiens, on compte 4 religieuses et 8 pensionnaires, en 1846, 5 religieuses et 4 élèves, en 1851, et 9 religieuses en 1881. Les recensements de 1906 et 1911 signalent à cet emplacement la pension Guilbert. D'après Hareux (2007, tome 2, p. 217), l'école est fermée en 1890 à 1892.

La pension Choquet est ouverte en 1845, dans une impasse rue Neuve. Le comité d'Amiens fixe à 8 le nombre de ses pensionnaires. Elle est toujours en activité en 1850 (AD 80 ; II. T. 385 et II T. 438). Rue Neuve, une maison est construite en 1844 pour Jacques Ignace Choquet (AD Somme. Série P. 3P799/3). Le recensement de 1846 y signale un instituteur communal, un sous-maître et quatre pensionnaires. D'après Hareux (2007, tome 2, p. 258) Choquet est instituteur de 1834 à 1850.

La pension Maillart est autorisée en 1848, malgré l'avis défavorable du comité d'Amiens (Déjà depuis longtemps M. Maillart a des pensionnaires), qui fixe à 8 le nombre de ses pensionnaires (AD 80 ; II. T. 385 et II T. 438). Dans les recensements de 1846 et 1851 Hubert Maillart, instituteur privé, habite rue d'Amiens ; il loge 4 élèves. L'activité de la pension est encore attestée en 1862 (almanach du commerce, p. 2426) et 1869 (liste électorale).

La liste des lauréats du certificat d'études primaires donnée par Hareux (2007, p. 161-171) signale également le pensionnat de Louis Cimetière (1881, 1882, 1886, 1888, 1891), l'école libre de soeur Anselme (1881, 1886, 1888), le pensionnat de Melle Ducrocq (1882, 1888, 1891). Liste électorale de 1900 signale trois instituteurs de congrégation, 21 rue d'Amiens.

Le recensement de 1906 signale l'**école privée**, 16 rue de la Mairie³, dirigée par Henri Herleu qui y réside avec deux instituteurs.

L'école communale de garçons, reconstruite en 1854 impasse de l'Ecole, est transférée rue du Pressoir (3 instituteurs en 1881).

L'école de filles, d'abord installée route de Péronne, est transférée rue Arsène-Obry (3 institutrices et 1 pensionnaire, en 1881). Reconstituée au même emplacement après la première guerre mondiale, elle est finalement transférée rue de la Mairie en 1921, dans les locaux de l'ancienne école supérieure.

L'école supérieure, ouverte en 1883 rue de la Mairie et agrandie en 1912, est transformée en école de filles et école maternelle en 1921.

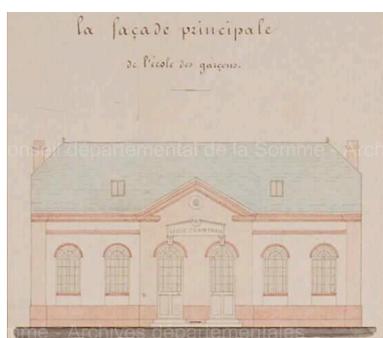
La salle d'asile est installée en 1879 dans l'ancienne école de garçons. Elle est ensuite transférée rue des Tavernes, en 1905. Après la première guerre mondiale, l'école maternelle est installée rue de la Voirie en 1921.

La salle d'asile de la rue des Tavernes devient une école maternelle libre, reconstruite rue d'Herville (1931).

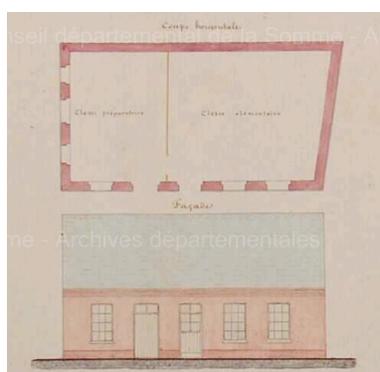
Le collège est construit en 1965.

1. Actuelle rue Général-Leclerc.
2. Actuelle rue Général-Leclerc.
3. Actuelle rue Général-Leclerc.

Illustrations



Commune de Villers-Bretonneux.
Plan de l'école de garçons, 1878
(AD Somme ; 99T3807/799).
Phot. Archives
départementales de la Somme
IVR32_20168006553NUCA



Commune de Villers-Bretonneux.
Plan de l'école de de filles, 1878
(AD Somme ; 99T3807/799).
Phot. Archives
départementales de la Somme
IVR32_20168006554NUCA



Eglise de Villers-Bretonneux. Carte postale, fin 19e siècle (coll. part. Drillancourt). L'école est visible au premier plan, à droite de l'image.
Phot. Thierry Lefébure
IVR32_20218000209NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

La ville de Villers-Bretonneux (IA80010669) Hauts-de-France, Somme, Villers-Bretonneux

Auteur(s) du dossier : Isabelle Barbedor

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

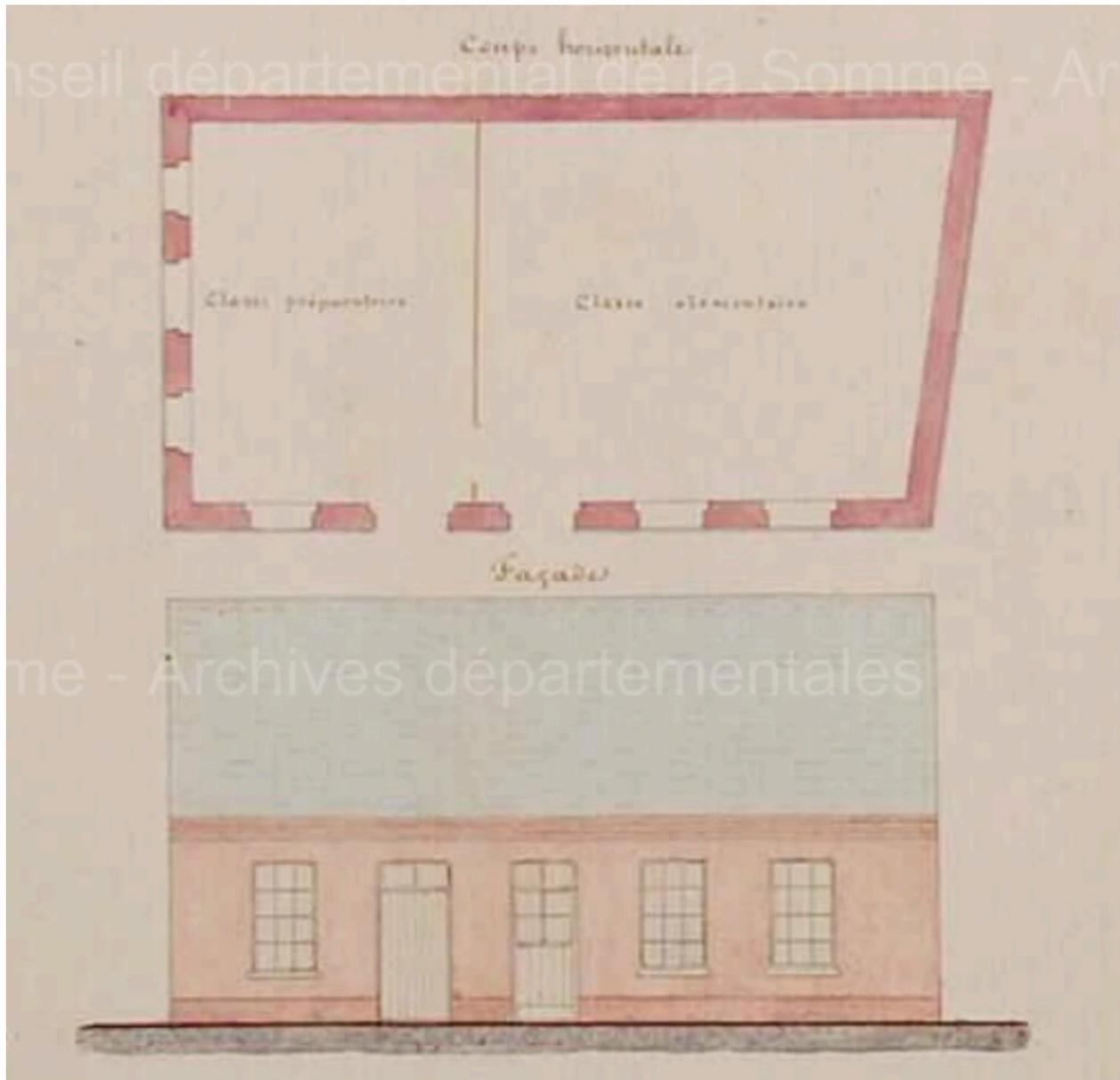


Commune de Villers-Bretonneux. Plan de l'école de garçons, 1878 (AD Somme ; 99T3807/799).

IVR32_20168006553NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Somme

(c) Département de la Somme - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

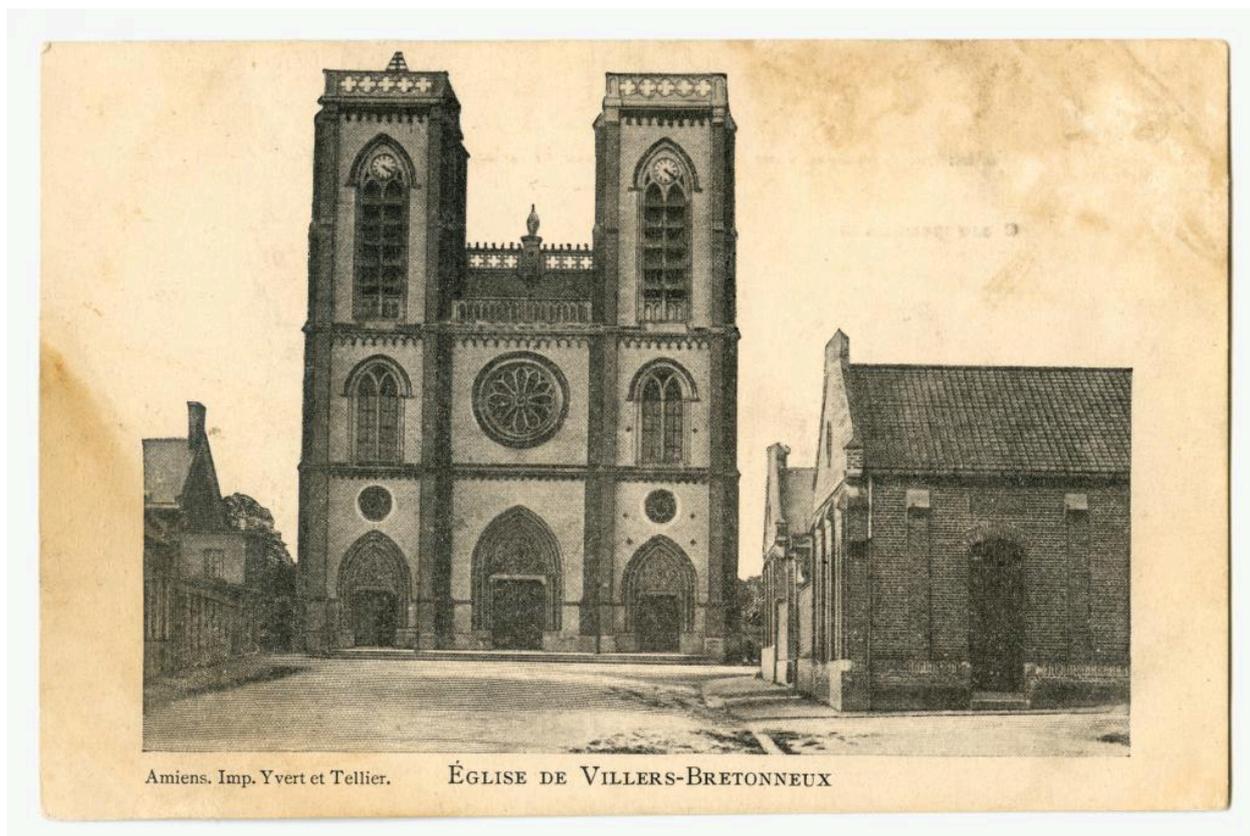


Commune de Villers-Bretonneux. Plan de l'école de de filles, 1878 (AD Somme ; 99T3807/799).

IVR32_20168006554NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Somme

(c) Département de la Somme - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Eglise de Villers-Bretonneux. Carte postale, fin 19e siècle (coll. part. Drillancourt). L'école est visible au premier plan, à droite de l'image.

IVR32_20218000209NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives privées
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation